



La question du bien vieillir: l'enjeu majeur de l'habitat adapté en Bourgogne-Franche-Comté

Avec l'entrée dans un âge avancé des « baby-boomers », devenus depuis la génération des « papy-boomers », la France comme de nombreux autres pays avant elle (la Chine, le Japon, l'Europe du Nord, les États-Unis et le Canada) se retrouve face à un enjeu de taille, consécutif au vieillissement de sa population : Comment adapter et améliorer les conditions de vie des personnes âgées de plus en plus nombreuses ?

Aujourd'hui en France, cette prise en charge repose principalement sur trois piliers : la solidarité familiale, la solidarité collective financière (matérialisée notamment par le versement d'allocations) et l'accueil en établissement d'hébergement spécialisé (Ephad).

Mais ces trois piliers sont questionnés. Avec la baisse du nombre d'enfants par ménage et l'éloignement fréquent dû à une plus grande mobilité géographique des individus, les solidarités familiales s'amenuisent. De même, les ressources pour financer la solidarité collective ne sont pas infinies. Enfin, le placement en Ephad se présente souvent comme une solution de dernier recours, soit parce qu'il représente un coût financier important pour les familles, soit parce que ces établissements souffrent d'une très mauvaise image dans l'imaginaire collectif, générant une culpabilité de l'abandon.

Dans ces perspectives, un logement bien adapté constitue un réel moyen de prévenir et d'accompagner le vieillissement, dans un contexte où la grande majorité des seniors expriment un souhait clair de vieillir chez eux. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 29 décembre 2015 souligne l'importance d'anticiper les conséquences du vieillissement à travers l'habitat, ses caractéristiques et sa localisation. Or, d'après le rapport 2013 de l'ANAH et de la CNAV, seulement 6 % des logements seraient adaptés, ce qui expose les personnes âgées à des facteurs de fragilité et de dépendance prématurée comme le risque d'accident domestique. La localisation de certains logements, parfois éloignés des bourgs centres et de leurs services de première nécessité, accentue le sentiment d'isolement des personnes âgées vivant déjà seules.

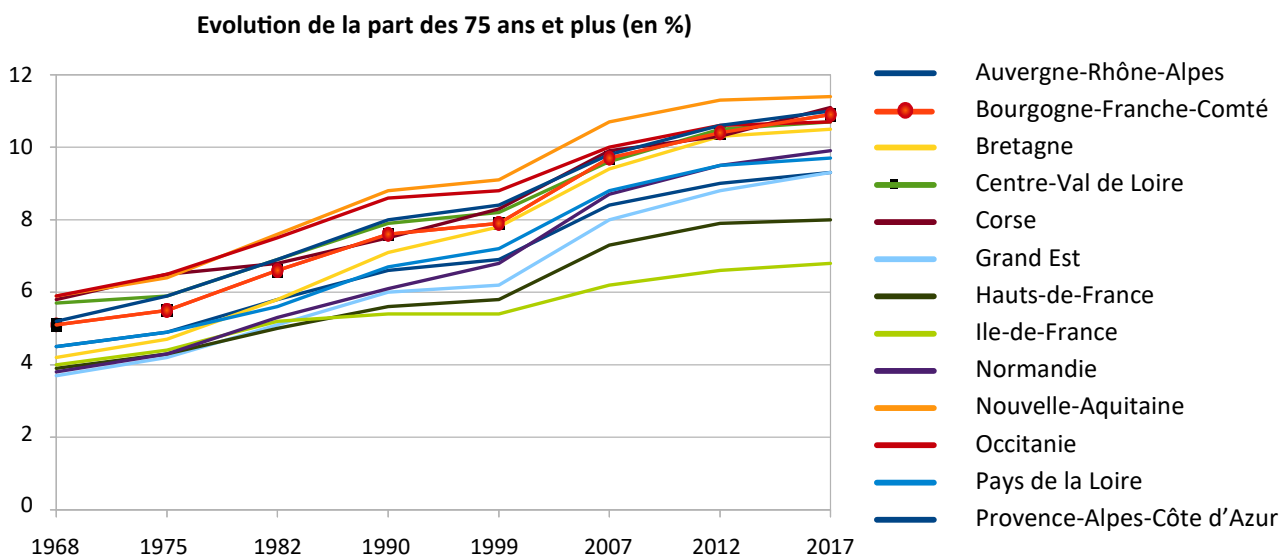
Entre vieillissement de la population, parc de logements inadapté aux besoins et difficultés socio-économiques de certains ménages âgés, les pouvoirs publics se retrouvent face à un enjeu sociétal majeur.

La Bourgogne-Franche-Comté : une région encore plus exposée au vieillissement de population

Cet enjeu est encore plus prégnant en Bourgogne-Franche-Comté, et ce, à plusieurs titres. Tout d'abord, elle est l'une des régions qui compte le plus de personnes très âgées dans sa population.

Les 305 400 personnes âgées de 75 ans et plus en 2017 représentent un peu plus d'un habitant sur dix. La Bourgogne-Franche-Comté se classe au quatrième rang des régions selon cette part, derrière la Nouvelle-Aquitaine, la Corse et PACA et juste devant les régions Centre-Val de Loire et Occitanie. Cette surreprésentation structurelle observée depuis 1968 est l'une des principales caractéristiques de la région (Figure 1).

Figure 1 : Des 75 ans et plus surreprésentés en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population de 1968 à 2017



Encadré N°1 : Des disparités territoriales importantes en matière de densité de places en établissement spécialisé pour personnes âgées

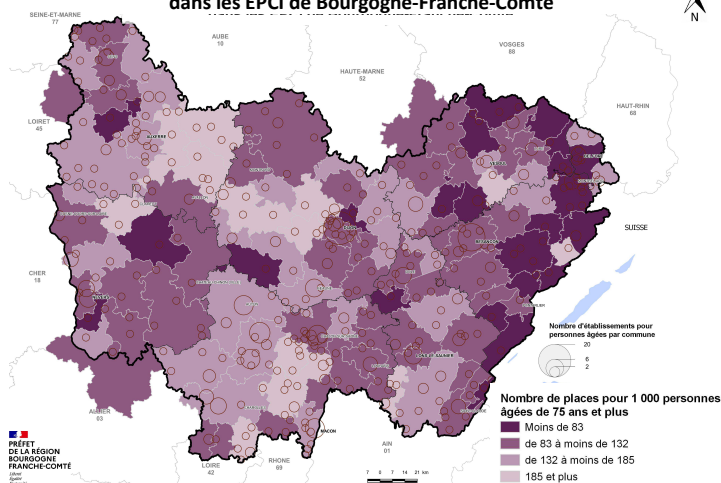
La Bourgogne-Franche-Comté est plutôt bien équipée en places en établissement d'accueil pour personnes âgées. Avec une densité de 124 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, la région se situe au 4^e rang métropolitain, derrière les Pays de la Loire, la Normandie et la Bretagne.

Cependant la situation régionale cache d'importantes disparités au sein de la région. Si des territoires comme le Tonnerrois ou le Clunisois sont très bien équipés, d'autres le sont beaucoup moins. Parmi ces derniers, deux types de territoires peuvent actuellement être considérés comme sous équipés : ceux qui le sont au regard de leur population actuelle de 75 ans et plus, relativement importante.

C'est le cas notamment pour la majeure partie des EPCI de la Nièvre, du Châtillonnais et de la Bresse Louhannaise. Mais il existe également des territoires dans lesquels la population des 75 ans et plus, peu représentée aujourd'hui, connaîtra une forte croissance demain. Sont ainsi concernés, les EPCI dits « urbains et périurbains », ceux du vignoble bourguignon, une large partie du Nord

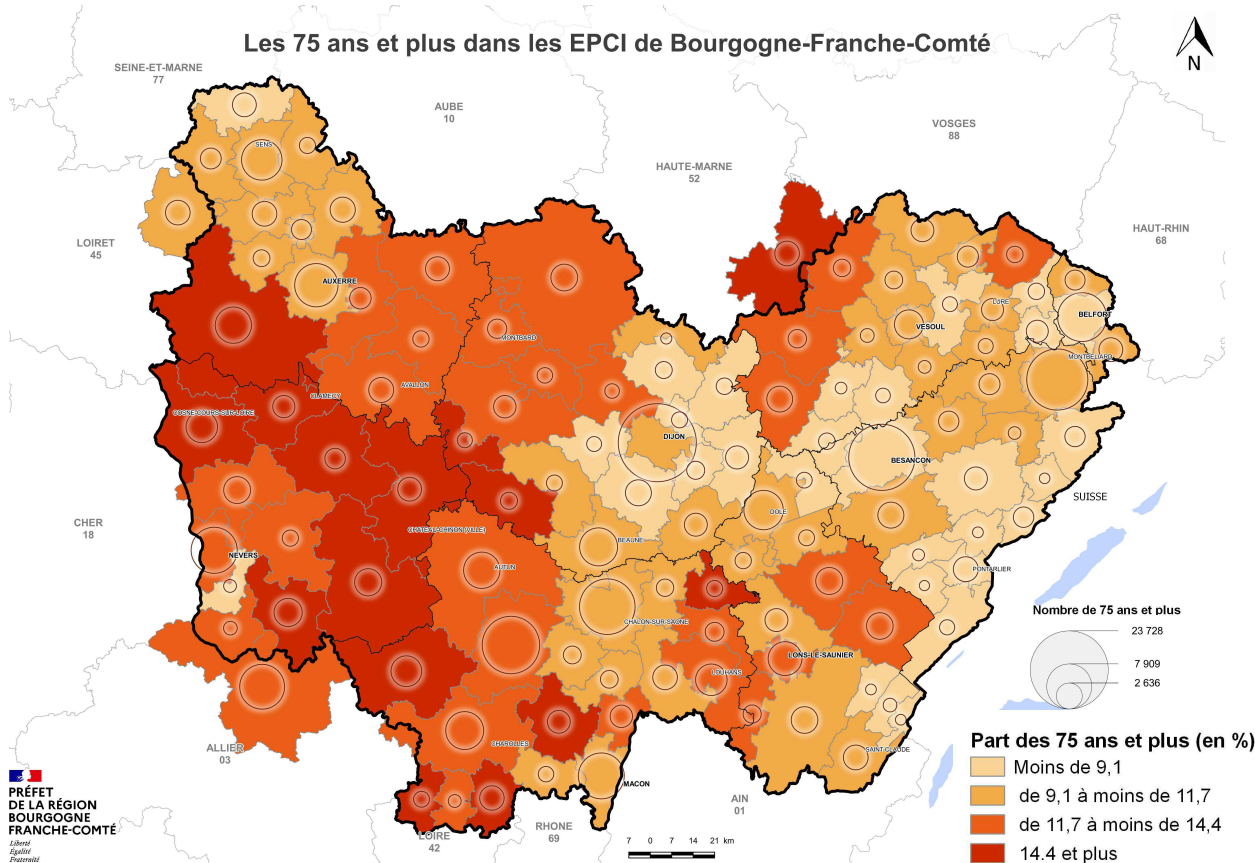
Franche-Comté ainsi que la plupart des EPCI situés au sein d'une large bande frontalière avec la Suisse. Les 37 900 places réparties dans les 524 établissements spécialisés de la région ne pourront suffire pour prendre en charge la croissance de la dépendance dans les prochaines années. Sa gestion devra de manière inéluctable s'appuyer sur des solutions de maintien à domicile.

Densité de places en établissements pour personnes âgées dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Finess au 31-12-2018 – Insee, Recensement de la population 2017

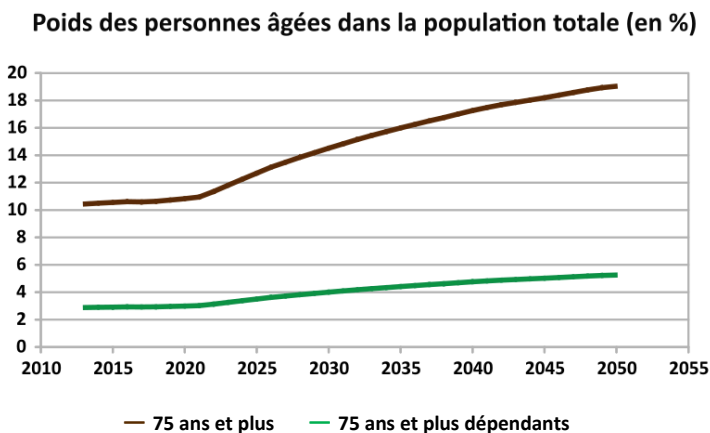
Figure 2 : Une surreprésentation des personnes très âgées dans la moitié ouest de la région



Source : Insee, Recensement de la population 2017

Au sein de la région, les territoires qui comptent relativement plus de personnes très âgées se situent majoritairement dans la moitié ouest de la région, notamment dans les territoires situés dans une bande délimitée par le Châtillonnais, le Tonnerrois et la Puisaye au nord et le Nivernais, le Charolais, le Brionnais et le Clunisois au sud en passant par le Morvan (Figure 2).

Figure 3 : Une accélération du vieillissement et donc de la dépendance dans la région à partir de 2020



Source : Insee, Omphale (scenario 2018) - Dress, Enquête Qualité de Vie et Société 2014 - Traitements Dreal BFC

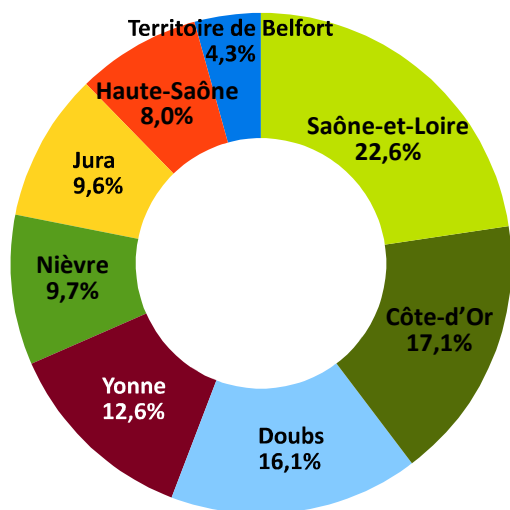
Si les tendances démographiques actuelles se prolongent, le poids des personnes très âgées dans la population régionale sera de plus en plus important puisqu'il aura doublé en l'espace de 40 ans. Ainsi en 2050, un habitant sur cinq en Bourgogne-Franche-Comté sera âgé de 75 ans et plus.

Le vieillissement de la population et l'accroissement du poids des personnes très âgées s'expliqueraient par l'allongement de l'espérance de vie, mais également par un ralentissement durable de la fécondité qui plongerait la région dans un déficit naturel marqué.

Ce vieillissement croissant de la population s'accompagnera inéluctablement d'une augmentation de personnes âgées dépendantes. A taux de dépendance constants par sexe, âge et département (enquête VQS 2014), les personnes très âgées présentant plusieurs difficultés nuisant à leur autonomie (groupes d'autonomie VQS III et IV) augmenteraient ainsi de 80 % passant de 80 000 en 2013 à 148 000 en 2050 (Figure 3).

Aujourd'hui, au sein de la région, la Saône-et-Loire est le département qui compte le plus de personnes très âgées (environ 69 000). Il regroupe à lui seul 23 % des personnes très âgées de la région, alors qu'il ne pèse globalement que 20 % de la population régionale.

Figure 4 : Des 75 ans et plus, plus présents dans les départements les plus ruraux

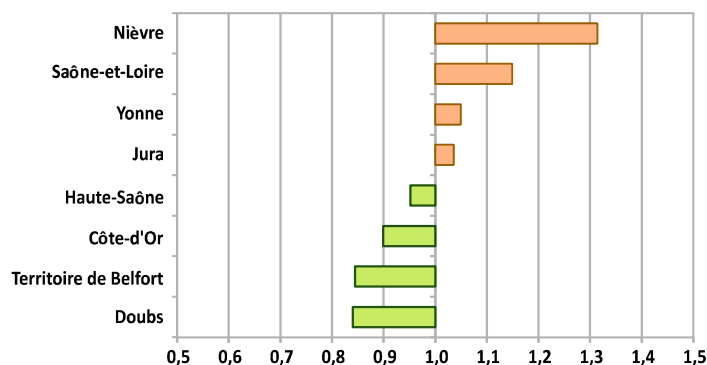


Source : Insee, Recensement de la population 2017

Toutefois, lorsque l'on étend ce rapport aux autres départements, c'est le département de la Nièvre qui se distingue par sa surreprésentation plus importante de personnes très âgées (Figure 4).

Mais demain, la prise en charge des personnes âgées et la question de la dépendance ne seront plus l'apanage des départements où leur poids est le plus élevé. Des

Indice de représentation



Note de lecture: Soit l'indice de représentation noté I.
Il correspond au rapport:
$$I = \frac{\text{Poids des 75 ans et + du département dans la population régionale des 75 ans et +}}{\text{Poids de la population totale dans la population régionale}}$$

Si $I < 1$; alors la population des 75 ans et plus du département est sous-représentée
Si $I > 1$; alors la population des 75 ans et plus du département est surreprésentée

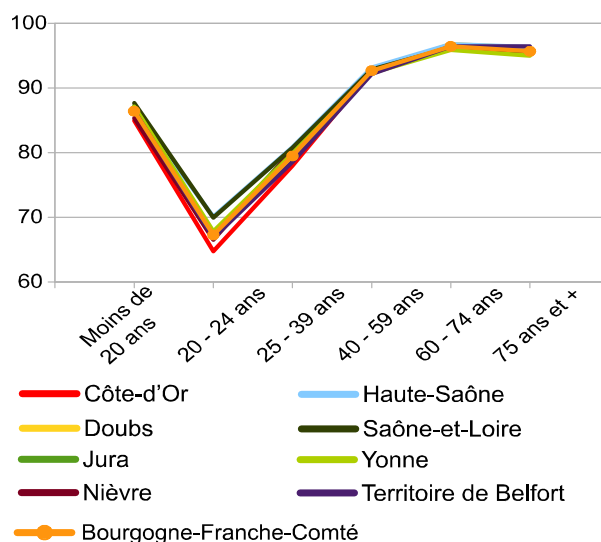
départements plus jeunes et plus urbains comme celui du Doubs ou encore de la Côte-d'Or auront aussi à faire face à ce défi car leurs populations de personnes très âgées et dépendantes doubleront quasiment d'ici 2050 : + 93 % dans le Doubs, + 91 % en Côte-d'Or. Avec une croissance de 92 %, la Haute-Saône concentrera également une part plus importante de la population régionale des 75 ans et plus (Figure 5).



Encadré 2 : Des 75 ans et plus particulièrement peu mobiles

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, les 75 ans et plus sont peu mobiles en matière de migrations résidentielles. En 2016, ils sont 95,7 % à habiter le même logement qu'un an auparavant contre 88,8 % en moyenne pour l'ensemble des habitants de la région. Comparativement aux autres tranches d'âge, seuls les 60-74 ans, moins soumis aux problèmes de dépendance, affichent un taux de stables supérieur (96,5 %). Ce léger fléchissement après 75 ans peut s'expliquer en raison d'emménagements plus récurrents au sein d'un logement ou hébergement plus adapté à la perte d'autonomie. Cette stabilité est identique à celle observée au niveau national où 96,0 % des 75 ans et plus déclarent habiter le même logement qu'un an auparavant. Elle est également commune à tous les départements de la région (Figure 7). À l'échelle des EPCI, la part de stables varie de 87,0 % dans la CC du Pays de Montbozon et du Chanois à 99,5 % dans la CC Norge et Tille.

Taux de stabilité par tranches d'âge et par département (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2016

Note de lecture: Le taux de stabilité s'obtient en rapprochant le nombre d'individus habitant le même logement qu'un an auparavant au total des individus

Figure 5 : Une croissance exponentielle des personnes très âgées et de la dépendance dans tous les départements de la région et des disparités territoriales qui s'amenuisent

	2013				2050				Evolution 2013-2050 des 75 ans et plus (en %)
	75 ans et plus		dt dépendant *		75 ans et plus		dt dépendant *		
	Nombre	Part dans l'ensemble (en %)	Nombre	Part dans l'ensemble (en %)	Nombre	Part dans l'ensemble (en %)	Nombre	Part dans l'ensemble (en %)	
	49 935	17,0	12 048	14,8	95 599	17,8	23 066	15,6	91,4
	46 028	15,6	12 638	15,6	88 607	16,5	24 330	16,4	92,5
	27 943	9,5	8 929	11,0	52 495	9,8	16 775	11,3	87,9
	29 569	10,0	7 649	9,4	44 394	8,3	11 483	7,8	50,1
	23 476	8,0	6 452	7,9	45 149	8,4	12 408	8,4	92,3
	66 982	22,7	20 430	25,2	118 528	22,1	36 152	24,4	77,0
	38 028	12,9	9 457	11,6	70 322	13,1	17 487	11,8	84,9
	12 468	4,2	3 570	4,4	22 436	4,2	6 425	4,3	80,0
	294 429	100,0	81 173	100,0	537 530	100,0	148 126	100,0	82,6

Source : Insee, Omphale (scenario 2018) – Drees, Enquête Qualité de Vie et Société 2014 – Traitements Dreal BFC

* les effectifs des personnes dépendantes de 75 ans et plus ont été calculés à partir des taux de dépendance départementaux par âge issus de l'enquête QVS réalisée en 2014. Les projections de personnes dépendantes de 75 ans et plus ont été faites à taux de dépendance constants entre 2013 et 2050.

Les logements des personnes âgées souvent trop grands et de mauvaise qualité

Le parc de logements de Bourgogne-France-Comté se distingue assez nettement des autres régions de France. Région plus rurale, à la croissance démographique atone et au marché du logement détendu, les habitants accèdent plus facilement à la propriété. Aussi, l'abondance des terrains et la faible densité de population laissent place aux maisons de grande superficie en zones rurales et périurbaines notamment. Ce parc est également plus ancien que la moyenne nationale rendant les risques d'inconfort plus élevés. Les dynamiques de construction sont limitées par des évolutions démographiques faibles depuis plusieurs décennies. Elles ne favorisent pas le renouvellement et la montée en gamme des habitations. L'entrée en déprise démographique de la région depuis 2015 va renforcer ce phénomène.

Ces particularités se répercutent inéluctablement dans les conditions d'habitat des plus âgés : 80 % d'entre eux sont propriétaires occupants, soit 18 points de plus que le reste des ménages de Bourgogne-Franche-Comté et 4 points de plus que les seniors de France métropolitaine. Cela s'explique par une accumulation de capital au fil des années facilitant l'accession de biens immobiliers à des âges plus avancés (Figure 7).

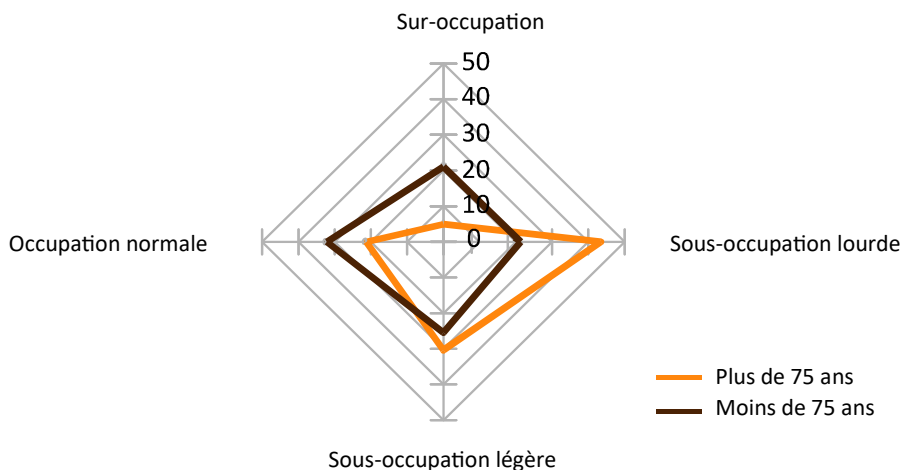
La plupart des logements occupés par les 75 ans et plus sont des anciennes maisons de famille. Les modifications de la composition du ménage liées au départ des enfants ou au décès d'un des deux conjoints, n'ont pas provoqué le départ du ménage âgé vers un logement plus adapté.

Les plus âgés sont peu mobiles (Encadré 2), les freins à la mobilité sont souvent d'ordre affectif, financier ou liés aux complexités diverses qu'implique un déménagement.

Une dichotomie forte existe entre l'urbain et le rural ; l'urbain modifiant profondément la structure du parc de logements. Dans les unités urbaines, les seniors se retrouvent plus régulièrement locataires d'appartement de taille plus mesurée, les maisons de grande superficie sont moins représentées. En revanche, on peut noter une très forte part de propriétaires âgés en périphérie des unités urbaines et dans certaines zones rurales très reculées, ce qui est moins le cas pour le département de Saône-et-Loire et dans une moindre mesure pour celui du Doubs.

Figure 6 : Des logements plus grands pour des ménages plus petits : une sous-occupation du logement

Type d'occupation en fonction de l'âge des ménages (en %)



Source : Filocom 2017, MTEs d'après DGFIP

La prédominance de grands logements et l'importance des ménages de petite taille chez les plus de 75 ans amènent plus régulièrement à des situations de sous-occupation. 43 % des logements des personnes âgées sont composés de deux pièces en trop contre 20 % pour le reste des ménages (Figure 7).

Si une sous-occupation légère (une pièce en trop) peut se justifier par la volonté d'accueillir des membres de la famille, un logement trop grand provoque davantage d'accidents domestiques (déplacements, escaliers) et rend les travaux d'adaptation plus coûteux. Il renforce en outre le risque de vulnérabilité énergétique.

Cette sous-occupation est particulièrement forte dans les territoires de la Haute-Saône et dans le nord de la Côte-d'Or et du Doubs. Le département de la Saône-et-Loire est en revanche beaucoup moins concerné.

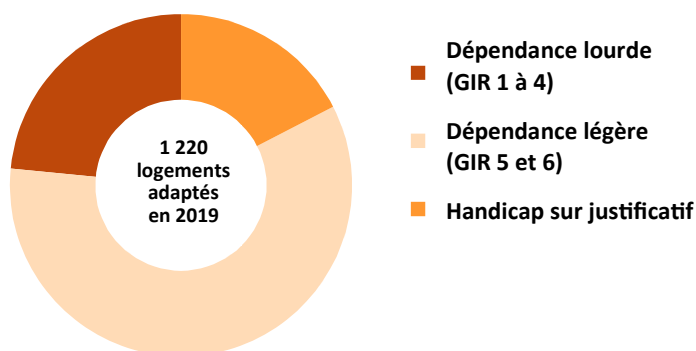
Les trois quarts des seniors vivent dans des logements construits avant 1975, soit 6 points de plus que la moyenne métropolitaine. Cette ancienneté du parc est corrélée avec une mauvaise qualité de ce dernier. Un ménage âgé sur quatre habite un logement ne possédant pas des principales modalités de confort (absence de douche, de baignoire, de WC à l'intérieur du logement ou de chauffage central).



Encadré 3 : Une adaptation du logement au vieillissement grâce aux aides « autonomie » de l'Anah

En Bourgogne-Franche-Comté, entre 2016 et 2019, 4 600 ménages ont obtenu une aide de l'Anah pour adapter leur logement à la perte d'autonomie. Dans certains cas, elle est accompagnée de travaux de rénovation énergétique subventionnés par l'aide « habiter mieux ». La grande majorité des aides sont attribuées aux ménages les plus modestes (revenus inférieurs à 17 900 euros pour une personne seule). Elles permettent de financer en moyenne la moitié des travaux, le montant moyen de la subvention étant de 3 370 euros. En 2019, 60 % des logements adaptés ont concerné des ménages avec une dépendance légère (GIR 5 et 6) lesquels anticipent une perte d'autonomie à venir.

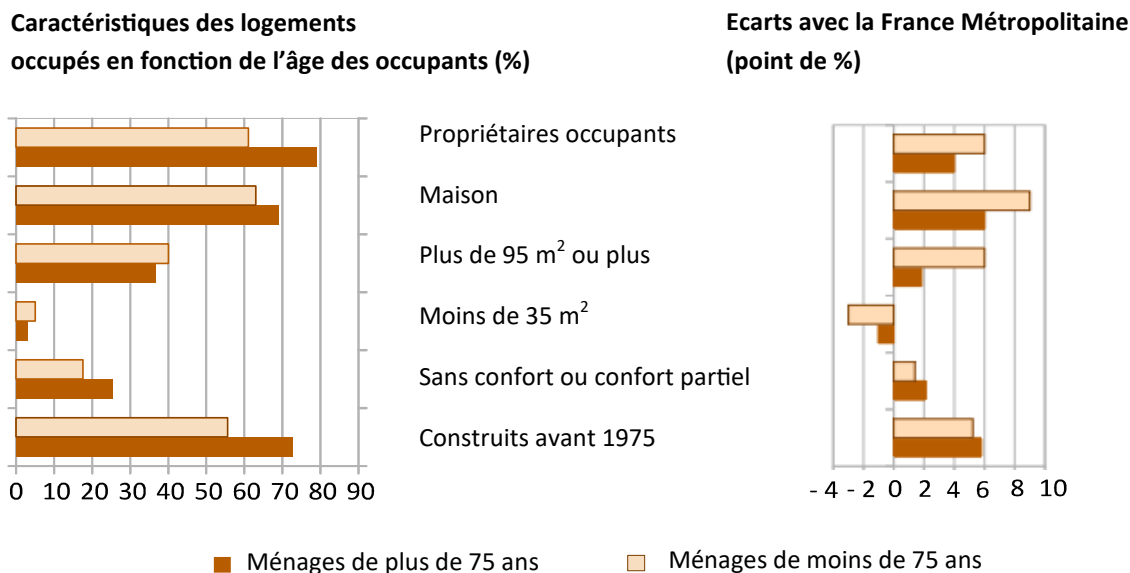
Une majorité des aides autonomie à destination des dépendants légers



dont 11% couplés avec une aide Rénovation énergétique

Source : Clavis 2019

Figure 7 : Des ménages âgés plus souvent propriétaires de grandes maisons anciennes



Source : Filocom 2017, MTES d'après DGFIP

Note de lecture : 80 % des ménages de plus de 75 ans sont propriétaires-occupants soit 4 points de plus que la moyenne en France.

De plus, même en bon état, les logements construits avant 1975 sont souvent énergivores dans la mesure, où ils ont échappé pour la plupart aux premières réglementations thermiques appliquées à partir de 1975. Le parc occupé est particulièrement de mauvaise qualité dans les territoires à tendance rurale situés dans la Nièvre, dans l'Yonne et, dans une moindre mesure, en Haute-Saône. Au sein des principales villes, les ménages occupent souvent des logements récents et donc en meilleur état.

On peut noter qu'un logement énergivore ne va pas nécessairement de pair avec la vulnérabilité énergétique, d'autres facteurs comme un climat plus froid et un logement plus grand, jouent de manière prépondérante sur les dépenses en chauffage, facteurs particulièrement présents à l'est du territoire.

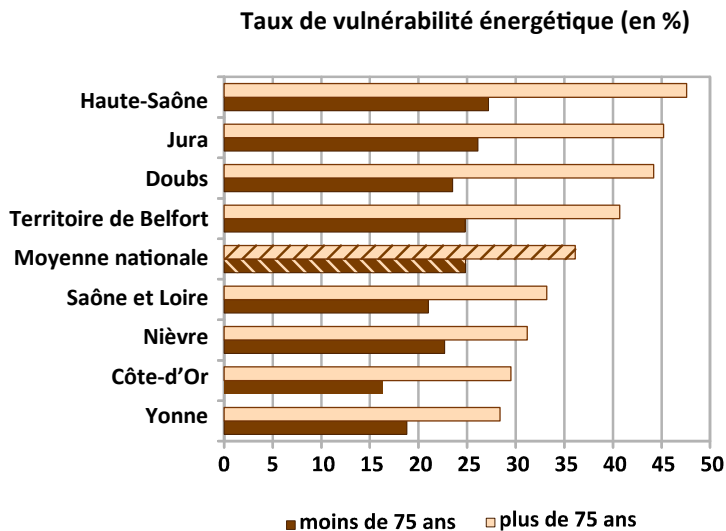
Une vulnérabilité plus importante pour les ménages de 75 ans et plus

Aussi, la Bourgogne-Franche-Comté est la deuxième région derrière le Grand Est où les ménages doivent dépenser le plus pour se chauffer : 1 730 euros en moyenne chaque année contre 1 420 euros en France métropolitaine. Les personnes âgées sont particulièrement concernées par cette vulnérabilité énergétique, puisque près de 36 % d'entre elles consacrent plus de 8 % de leur revenu disponible à des dépenses en énergie, soit 11 points de plus que le reste des ménages (Figure 8)

Outre la mauvaise qualité du parc, la taille relativement importante de certains logements, le mode de chauffage et les niveaux de revenu plus faibles des pensions de retraite expliquent les écarts avec le reste des ménages.

Cette vulnérabilité énergétique est plus prégnante dans les départements de l'ex-région Franche-Comté (Haute-Saône, Jura, Doubs, Territoire de Belfort) où les taux dépassent la moyenne régionale et où les écarts avec le reste des ménages sont les plus importants.

Figure 8 : Un taux de vulnérabilité énergétique plus élevé pour les ménages âgés à l'est de la région



Sources : Insee, Fideli 2015, RP 2013 ; SDES, Phébus, Pégase 2015 – traitements DREAL

Un isolement qui accentue la problématique de l'autonomie

Une difficulté s'ajoute en Bourgogne-Franche-Comté. Les personnes très âgées habitant la région vivent également plus souvent seules et isolées qu'ailleurs du fait du caractère rural de la région et de son habitat très dispersé.

Elle apparaît là encore dans le peloton de tête des régions classées selon la part de 75 ans et plus vivant seuls. Avec une part de 43,7 %, la Bourgogne-Franche-Comté compte ainsi relativement autant de personnes seules parmi sa population de personnes très âgées qu'une région urbaine comme l'Île-de-France où il est plus fréquent de vivre seul quel que soit l'âge et où les logements sont également beaucoup plus petits (Figure 7).

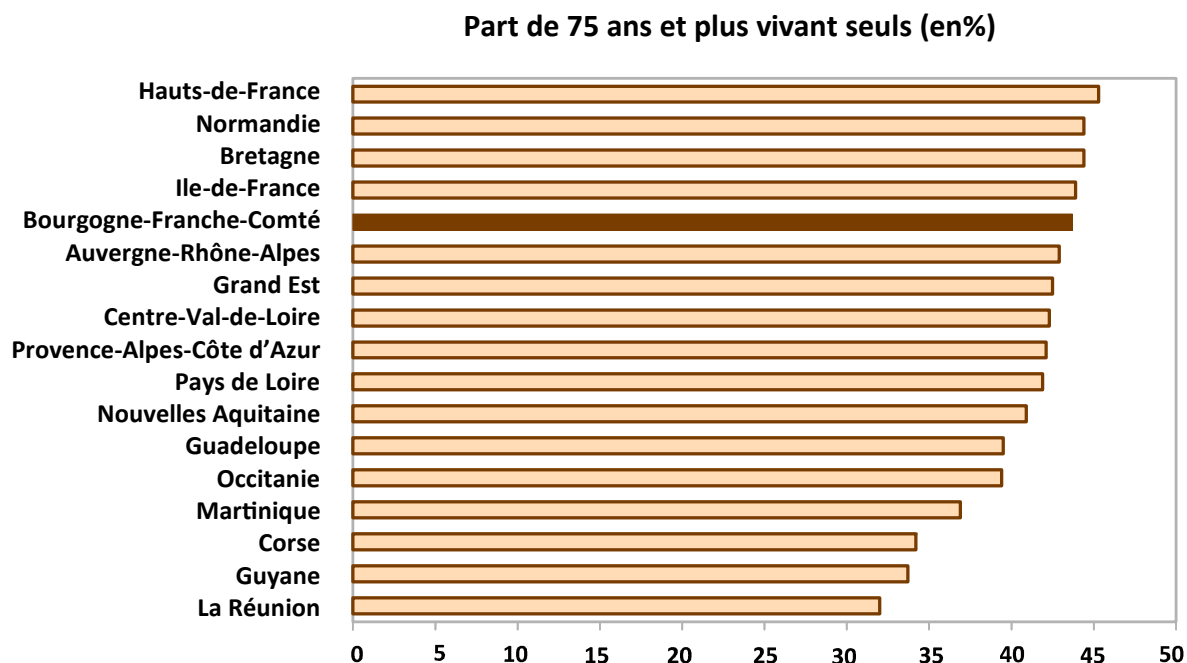
Les modes de cohabitation évoluent en fonction de l'âge et la taille du ménage a tendance à se réduire au fil des années sous l'effet des départs des enfants du domicile et du décès d'un des deux conjoints. Après 75 ans, le nombre de personnes vivant seules augmente de manière considérable en raison du taux de mortalité plus important à ces âges avancés.

Un ménage âgé sur deux se retrouve dès lors en situation de veuvage. Le plus souvent, il s'agit d'une femme.

Ce phénomène risque probablement de s'accroître dans les années à venir sous l'effet de l'évolution des modes de vie. Les générations actuelles ont tendance à vivre davantage seules qu'auparavant en raison de décohabitations plus fréquentes (moins de mariages, séparations plus nombreuses, etc.).

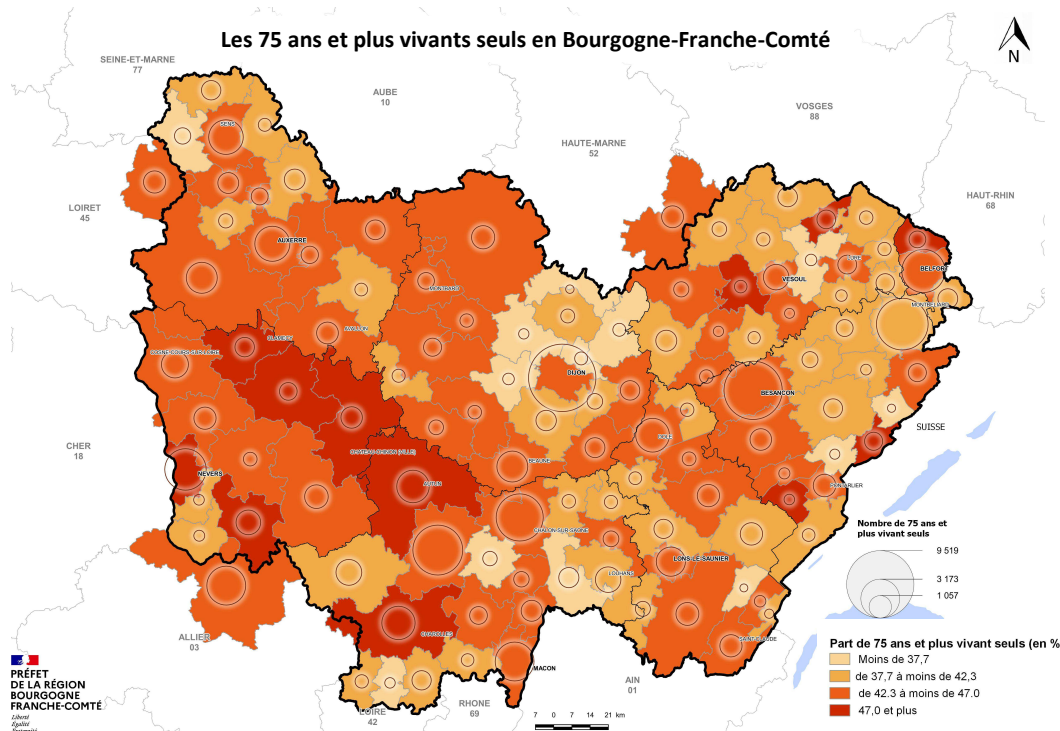
À une échelle territoriale plus fine, cet isolement des personnes très âgées concerne souvent deux types de collectivités : soit les collectivités des grands pôles urbains, soit les plus rurales se situant dans une large moitié ouest de la région. Même si les solidarités sont moins fortes en milieu urbain, les personnes très âgées qui y vivent, disposent d'un meilleur accès aux équipements les plus courants et aux principaux équipements de santé. En revanche, les conditions de vie s'avèrent beaucoup plus difficiles lorsque l'on est très âgé et que l'on vit en milieu très rural.

Figure 9 : Des 75 ans et plus, plus souvent seuls en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2017

Figure 10 : Les 75 ans et plus vivant seuls, plus présents en milieu urbain et en milieu très rural



Source : Insee, Recensement de la population 2017

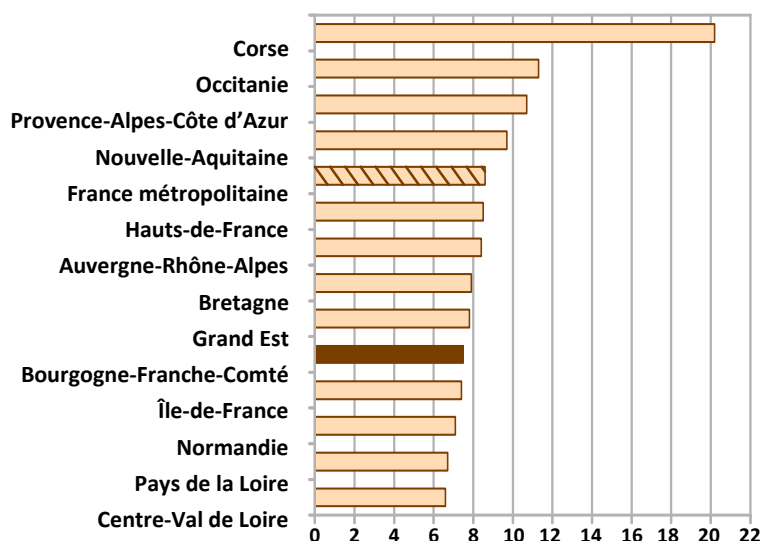
Un niveau de vie qui diffère en fonction des types de ménage et des territoires

En Bourgogne-Franche-Comté, 17 800 ménages de plus de 75 ans sont sous le seuil de pauvreté, soit 7,5 % du total des ménages. Cette part est inférieure d'un point à la moyenne de France métropolitaine et figure parmi les plus faibles des régions françaises (Figure 11). De manière générale, la pauvreté a tendance à diminuer avec l'âge. Elle frappe plus durement les plus jeunes : 40 % des ménages de moins de 25 ans sont pauvres.

Les personnes âgées bénéficient de revenus un peu plus élevés et stables, par le biais des pensions de retraite et, dans certains cas, de revenus liés au patrimoine. On peut d'ailleurs souligner une nette amélioration de leur condition monétaire entre 2007 et 2017. Elle s'explique par des revalorisations du minimum vieillesse et des niveaux de retraite plus importants, notamment ceux des femmes du fait de la hausse de leur taux d'activité au cours des dernières décennies.

Figure 11 : Des 75 ans et plus moins touchés par la pauvreté que le reste des ménages

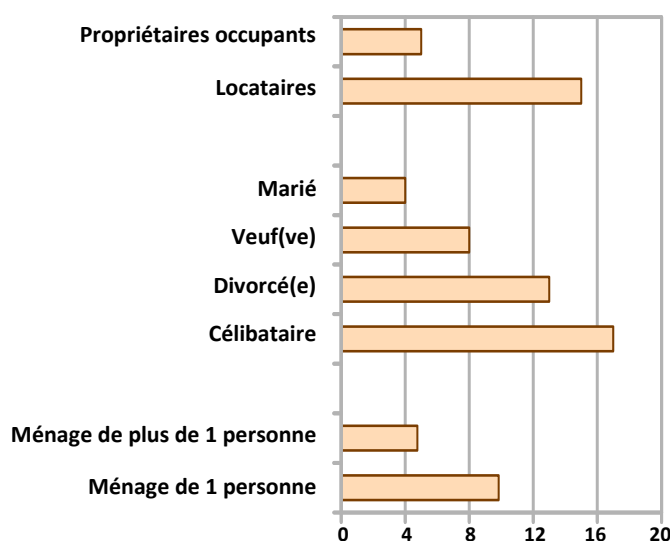
Taux de pauvreté des 75 ans et plus en France Métropolitaine (en %)



Source : Filocom 2017, MTES d'après DGFIP

Figure 12 : Un taux de pauvreté qui diffère en fonction de la composition du ménage

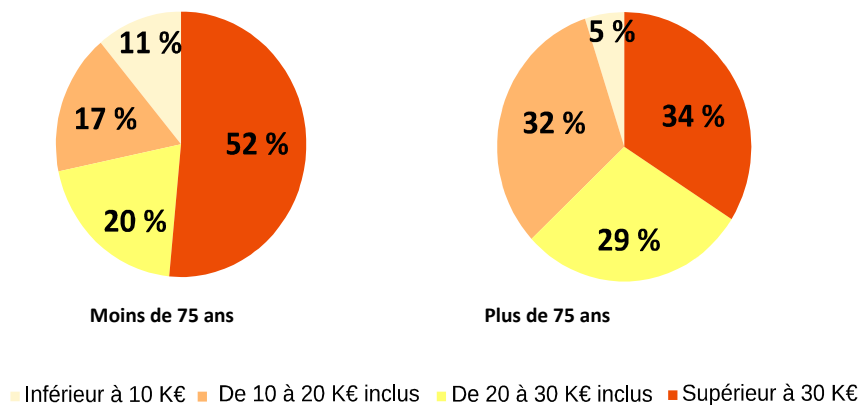
Taux de pauvreté selon le type de ménage (en %)



Source : Filocom 2017, MTES d'après DGFIP
Champ : 75 ans et plus

Figure 13 : Des revenus plus modestes pour les ménages de plus de 75 ans

Répartition des ménages en fonction des revenus et de l'âge



Source : Filocom 2017, MTES d'après DGFIP

Si la pauvreté touche moins souvent les personnes âgées que le reste de la population, elle peut avoir des effets plus délétères en raison de leur âge mais aussi de leur propension à connaître une pauvreté plus durable. Ce constat est d'autant plus problématique dans les milieux ruraux isolés où les taux de pauvreté sont souvent plus conséquents. La pauvreté des ménages âgés est particulièrement forte à l'ouest de la Saône-et-Loire, dans le Morvan et à proximité de la frontière franco-suisse.

De la même manière, elle touche inégalement les ménages en fonction de leur composition. Elle est plus fréquente chez les personnes vivant seules, notamment celles divorcées ou celles en situation de célibat (Figure 14). On constate également une plus forte propension à être pauvre chez les locataires que chez les propriétaires-occupants. Écart qui se creuserait d'autant plus, si l'effort financier lié au logement était pris en compte. Les locataires payent en effet constamment un loyer à la différence de certains propriétaires occupants ayant terminé de rembourser leur emprunt.

Les 75 ans et plus se caractérisent par des niveaux de revenu plus homogènes que le reste de la population. Un ménage âgé sur trois perçoit plus de 30 000 euros par an contre un sur deux pour les autres ménages. À l'opposé, ils sont deux fois moins nombreux à toucher moins de 10 000 euros.

Cette moindre propension à toucher des revenus élevés peut s'expliquer par la taille du ménage âgé (plus de personnes seules) et par la composition des revenus, les pensions de retraite étant par nature moins élevées que les revenus d'activité. On peut noter cependant une amélioration significative des revenus des ménages âgés entre 2007 et 2017 pour la tranche supérieure à 30 000 euros, la part augmente en effet de 14 points contre 8 points pour le reste de la population.

Les seniors aux revenus plus élevés (supérieurs à 30 000 euros) figurent davantage dans les départements de Côte-d'Or et de l'Yonne. Ils représentent respectivement 40 et 37 % de la population totale des 75 ans et plus. En revanche, c'est dans le Jura qu'ils sont relativement les moins nombreux (29 %).

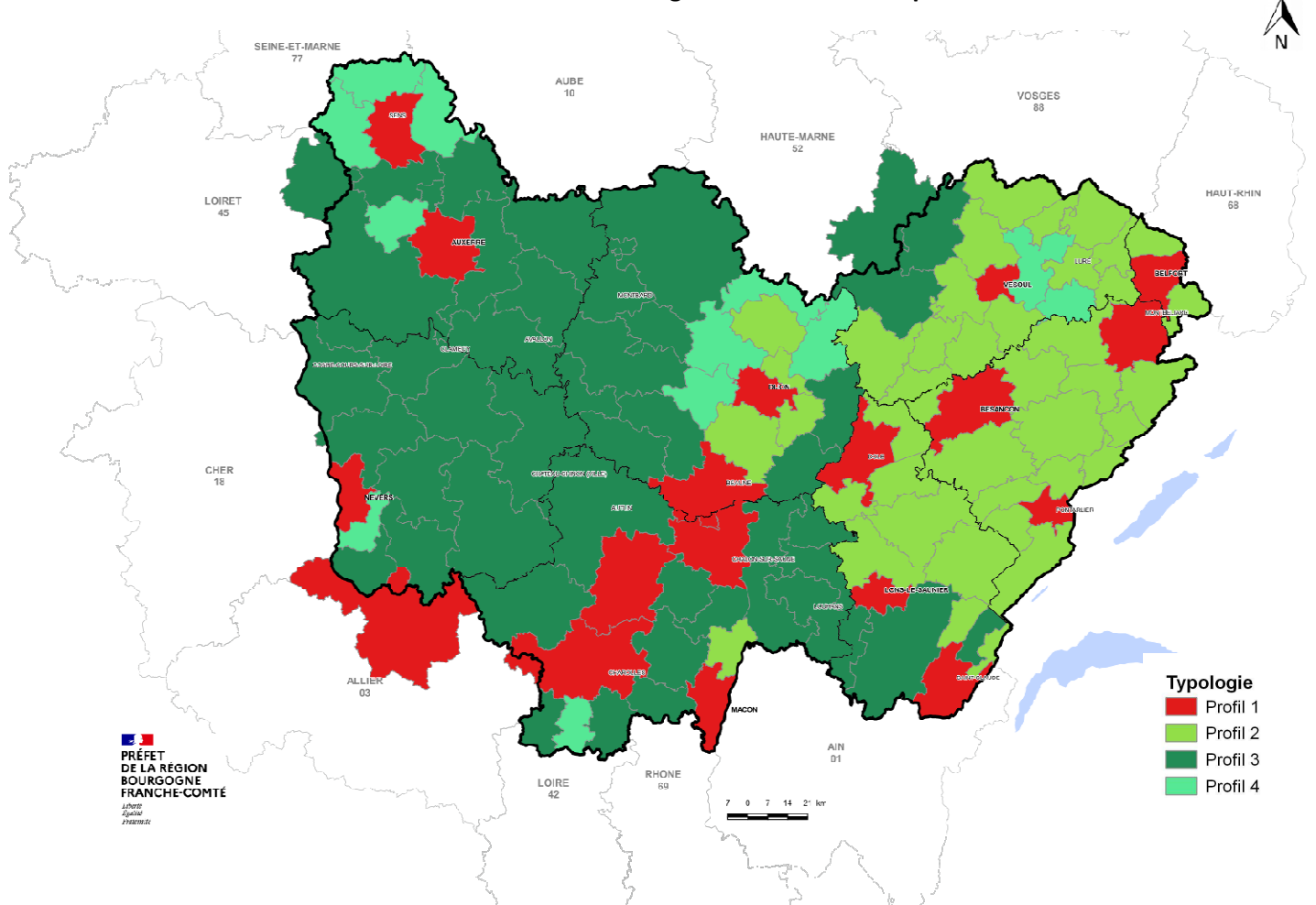
Une typologie d'intercommunalités face au phénomène de vieillissement: des enjeux disparates autour du logement

Le croisement des différentes caractéristiques de la population des 75 ans et plus, quant à leur représentativité, leur évolution et leur condition de vie (revenus, habitat, etc.) fait apparaître quatre profils de territoires parmi les EPCI de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces profils pourront permettre ainsi de cibler davantage les types de besoins et les actions à mener pour répondre au mieux aux problématiques liées au vieillissement à une échelle territoriale fine.

Figure 14 : Quatre profils d'EPCI se dégagent dans la région

Typologie des EPCI en matière de démographie et de conditions d'habitat et d'hébergement des 75 ans et plus



Sources : Finess au 31-12-2019 – Insee, Recensement de la population 2017 - Filocom 2017, MTES d'après DGFiP

Profil 1 : EPCI urbains avec des ménages âgés vivant souvent seuls, en appartement de petite taille

Ce groupe rassemble les EPCI à tendance urbaine, composés des principales villes de la région. 50 % des plus de 75 ans de la région habitent dans ces 18 intercommunalités, plus particulièrement au sein de Dijon Métropole, de Grand Besançon Métropole et de Pays Montbéliard Agglomération.

Leur nombre a cru de manière conséquente ces dix dernières années, à l'exception des territoires situés les plus à l'ouest de la région. Le taux de croissance franchit la barre des 2 % en moyenne annuelle pour les agglomérations de Montbéliard, Mâcon, Besançon et pour la Communauté de communes du Grand Charolais.

Toutefois, lorsque l'on ramène ces effectifs à la population totale, les agglomérations ne comptent pas plus de 75 ans et plus qu'en moyenne dans la région (11 %). Seules les collectivités du Grand Charolais et de Creusot-Montceau-les-Mines se distinguent, avec une part de personne très âgée de 14 %.

Dans ces espaces urbanisés, les seniors vivent en très grande majorité seuls, à hauteur d'un ménage sur deux en moyenne. Ils sont parfois issus de migrations récentes, afin de bénéficier des commodités qu'offre la ville mais aussi de l'offre de logement parfois plus adaptée à leur perte d'autonomie.

Les personnes âgées vivent en effet plus souvent en logement collectif par rapport aux autres territoires, notamment au sein des intercommunalités de Pontarlier, de Dijon, de Saint-Claude et Besançon, où plus de 50 % d'entre-elles vivent en appartement. Les locataires sont plus représentés même si la part de propriétaires occupants reste majoritaire. Leur logement est généralement de petite superficie, il est aussi plus récent, ce qui est gage de meilleure qualité.

Les personnes âgées sont moins souvent touchées par la pauvreté en milieu urbain. Seules, les collectivités du Grand Pontarlier et de la communauté d'agglomération de Vesoul dépassent de plus d'un point la moyenne régionale qui s'établit à 7,5 %.

Par ailleurs, ces EPCI ont un accès facilité aux services et équipements de proximité. Les médecins et autres services de soins sont à ce titre beaucoup plus nombreux.

Profil 2 : EPCI péri-urbains ou ruraux avec des ménages âgés de plus en plus nombreux, souvent propriétaires d'une grande maison

Ce groupe d'EPCI est composé d'intercommunalités à tendance rurale situées principalement dans l'ex-région de Franche-Comté. Localisées au sein d'un réseau de pôles urbains, elles profitent du rayonnement de ces derniers et parviennent à maintenir une dynamique démographique favorable à l'inverse de la moitié ouest de la région. Seulement 17 % des plus de 75 ans habitent au sein de ces 40 EPCI. Ces publics ne représentent par ailleurs qu'une faible part de la population, soit 9 % en moyenne. Ils sont particulièrement sous-représentés dans les territoires à la frontière franco-suisse en raison de la forte présence de ménages jeunes venant profiter de l'attractivité économique voisine.

Toutefois dans ces territoires, les seniors sont de plus en plus présents. La croissance des 75 ans et plus a été particulièrement forte durant ces dix dernières années, spécifiquement au sein du département du Doubs et dans la périphérie dijonnaise. Cette croissance implique nécessairement des besoins nouveaux en termes d'habitat adapté, d'autant plus que cette tendance haussière risque de se prolonger et de s'intensifier dans les années à venir.

Contrairement à la ville, la ruralité laisse plus de place aux logements individuels. Les ménages âgés vivent plus souvent au sein d'une maison dont ils sont propriétaires. Ce sont généralement des logements de très grande superficie générant de la sous-occupation lourde accompagnée des risques qui peuvent en découler. En raison des conditions climatiques plus rudes, les ménages âgés, dans cette partie du territoire, sont plus sujets à la vulnérabilité énergétique qu'ailleurs.

Le taux de pauvreté moyen observé dans ce groupe se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale. Contre toute attente, ce sont dans les territoires frontaliers ou proches de la frontière que les personnes très âgées pauvres sont les plus représentées, notamment dans les communautés de communes de Sancey-Belleherbe, la Grandvallière et Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

Profil 3 : EPCI ruraux avec des personnes âgées relativement plus présentes, plus souvent pauvres, propriétaires d'une maison ancienne énergivore

Ce groupe d'EPCI est composé de territoires très ruraux, isolés des principales villes régionales. Si 30 % de la population âgée se situe dans ces 46 collectivités, leur proportion au sein de la population est beaucoup plus prégnante qu'ailleurs, signe d'un vieillissement plus prononcé de la population. Les territoires situés dans la Nièvre et à l'ouest de la Haute-Saône en sont la parfaite illustration avec des parts supérieures à 15 %. Le non renouvellement de la population du fait d'une très faible attractivité accentue le phénomène de vieillissement. Pour autant, il semble s'atténuer : sur ces dix dernières années ; la part de personnes très âgées n'y a que faiblement augmenté, les nombreux décès enregistrés après 75 ans compensant l'arrivée à cet âge de nouveaux habitants. La part de 75 ans et plus s'est même repliée dans certaines collectivités.

Tout comme dans les EPCI du groupe 2, les logements occupés par les ménages âgés sont dans la très grande majorité des cas des maisons individuelles dont ils sont propriétaires. Néanmoins, ces logements sont de plus petite taille qu'à l'est de la région et en plus mauvais état, donc plus énergivores.

En plus d'être souvent éloignés des principaux services de soins médicaux, les ménages âgés résidant dans ces territoires sont également plus souvent pauvres, notamment dans la Bresse et ses alentours où les taux de pauvreté dépassent les 12 %.

Profil 4 : EPCI péri-urbains vieillissants avec des personnes très âgées vivant rarement seules et propriétaires de grande maison

Les intercommunalités appartenant à ce groupe sont situées dans la proche périphérie des grands pôles urbains. Ils sont de ce fait plus souvent attractifs d'un point de vue résidentiel et en croissance démographique. Si la part de personnes âgées se situe dans la moyenne régionale, ces territoires ont néanmoins connu une nette augmentation du nombre des plus de 75 ans ces dix dernières années.

En revanche, contrairement au reste de la région, ces ménages vivent le plus souvent en couple et sont donc moins isolés. Dans plus de neuf cas sur dix, ils vivent dans une maison dont ils sont propriétaires, laquelle est bien souvent sous-occupée.

Les 75 ans et plus sont moins souvent touchés par la pauvreté que ceux résidant dans le reste du territoire à l'exception des collectivités de Haute-Saône où les taux de pauvreté avoisinent 10 %.

Synthèse des principaux risques identifiés par groupe :

Groupes	Principaux risques identifiés
Profil 1	- croissance des plus âgés - ménages vivant souvent seuls
Profil 2	- forte croissance des plus âgés - sous-occupation des logements - vulnérabilité énergétique
Profil 3	- forte croissance des plus âgés - logements en mauvais état, énergivores - difficultés économiques - éloignement des services de soins
Profil 4	- forte croissance des plus âgés - sous-occupation des logements

INSEE :

le **recensement de la population** (2007 et 2017) lequel permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques: répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

le **modèle de projection démographique Omphale** à l'horizon 2050 (scenario 2018) lequel permet de réaliser des projections de population infra-nationales selon les naissances, les décès et les migrations.

FILOCOM :

(Fichier des LOGements par Communes) est un fichier produit par le SDES (Service des données et études statistiques) du Ministère de l'Environnement à partir de quatre fichiers sources émanant de la DGFIP. Il est constitué à partir de l'appariement du fichier de la Taxe d'Habitation (TH), du fichier des propriétés bâties, du fichier des propriétaires et du fichier de l'Impôt sur le Revenu. Cette base de données permet de croiser un grand nombre d'informations relatives au ménage (âge, niveau de revenu, situation matrimoniale) et à son logement (statut d'occupation, confort, type, superficie ...).

FINESS :

(Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux) est un répertoire national géré par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Ce fichier constitue la référence en matière d'inventaire des structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs. Il est mis en œuvre et maintenu par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES).

Enquête VQS :

est réalisée par l'Insee et le DRESS. Elle s'intéresse aux conditions de vie des personnes, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles reçoivent pour ces activités

Sous-occupation :

d'après l'INSEE, une occupation normale est définie de la manière suivante : « *une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant* ». Ainsi pour un ménage d'une personne, une occupation normale correspondant à un logement d'une à deux pièces, les studios étant compris. On parle de sur-occupation légère ou lourde lorsque l'on compte respectivement une et deux pièces en trop par rapport cette référence.

Confort du logement :

trois niveaux de confort sont proposés dans la base de données : sans confort (ni baignoire, ni douche, ni wc) ; tout confort (baignoire ou douche, wc et chauffage central) ; confort partiel (toutes les autres possibilités). Toutefois, le niveau d'inconfort est souvent surestimé dans le parc privé ancien, les travaux d'installation d'éléments de confort n'étant pas toujours déclarés aux services fiscaux.

Taux de pauvreté :

le seuil de pauvreté Filocom est égal à la moitié de la médiane des revenus imposables métropolitains. Il est calculé sur les revenus fiscaux déclarés avant distribution des aides sociales lesquelles sont prises en compte dans le taux pauvreté de l'INSEE.

Le niveau de revenu :

il s'agit des revenus imposables bruts, avant abattement, de tous les occupants du logement provenant de la déclaration de revenus. Ils comprennent les salaires, pensions ainsi que les autres revenus imposables, hors aides sociales.

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Bourgogne -
Franche - Comté

Service Logement,
Construction - Statistiques

Département Statistiques
et études habitat

17E Rue Alain Savary
CS31269
25005 Besançon cedex

Directeur de publication:
Jean-Pierre LESTOILLE

Auteurs:
Lauren KELLY
Gilles ZEMIS

Mise en page:
Séverine MATHURIN

© DREAL 2021